



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la préparation	C9410A
Utilisation de la préparation	Impression jet d'encre
Identification de la société	Hewlett-Packard France 1 ave Du Canada, ZA de Courtaboeuf Les Ulis, France, 91947
Téléphone en cas d'urgence	
Numéro téléphonique du centre anti-poison	01 40 05 48 48
Service HP chargé des effets sur la santé	
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis)	1-800-457-4209
(Ligne directe)	1-503-494-7199
Informations générales	
	0820 811 811
N° d'appel du support client HP	
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis)	1-800-474-6836
(Ligne directe)	1-208-323-2551
Date de préparation	16-Nov-2006
Numéro SDS	204626

## 2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composant/substance	Numéro CAS	% en poids	Numéro UE	Classification UE
<b>Medium gray encre</b>				
Eau	7732-18-5	> 70	231-791-2	
pyrrolidone-2	616-45-5	< 7.5	210-483-1	Xi; R36/38
Alkyldiol	Propriétaire	< 5	Propriétaire	
Diéthylène glycol	111-46-6	< 5	203-872-2	Xn; R22
Triéthanolamine	102-71-6	< 1.5	203-049-8	Xn; R21
Noir de carbone	1333-86-4	< 1	435-640-3	

### Gloss Enhancer

Eau	7732-18-5	> 80	231-791-2	
pyrrolidone-2	616-45-5	< 5	210-483-1	Xi; R36/38
Alkyldiol	Propriétaire	< 5	Propriétaire	
Polymer 58-K salt		< 2.5		
Polymer 683-K salt		< 2.5		

### Commentaires sur la composition

Cette cartouche d'encre contient une formule d'encre aqueuse.  
Ce produit a été évalué à l'aide de critères spécifiés dans les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et leurs amendements.  
Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16.

## 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification	Ce produit n'est pas répertorié dans le cadre de la Directive européenne 1999/45/CE.
Examen d'Urgence	Le contact avec les yeux et la peau peut provoquer une irritation. L'ingestion peut provoquer des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Effets aigus sur la santé	Les risques potentiels résultent en principe de l'exposition aux composants.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## Contact avec la peau

### *Alkyldiol*

Le contact avec la peau peut provoquer une irritation.

### *pyrrolidone-2*

Le contact avec la peau peut provoquer une irritation.

### *Triéthanolamine*

Le contact avec la peau peut provoquer une irritation. Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau.

## Contact avec les yeux

### *Alkyldiol*

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

### *pyrrolidone-2*

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

### *Triéthanolamine*

Le contact avec les yeux peut provoquer une légère irritation.

## l'inhalation

### *Alkyldiol*

L'inhalation peut causer une irritation des voies respiratoires.

### *pyrrolidone-2*

L'inhalation peut causer une irritation des voies respiratoires.

### *Triéthanolamine*

L'inhalation peut causer une irritation des voies respiratoires.

## Ingestion

### *Diéthylène glycol*

Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des dommages aux reins et au foie. Peut entraîner des troubles du système nerveux central.

### *pyrrolidone-2*

L'ingestion peut provoquer des nausées, des vomissements et des diarrhées.

## Effets potentiels sur la santé

### Mode d'exposition

Les risques de surexposition à ce produit s'effectuent par contact avec la peau et les yeux

Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation de vapeur et l'ingestion ne sont pas des voies d'exposition pertinentes.

Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière.

### Effets chroniques sur la santé

Noir de carbone : des études sur l'inhalation chronique effectuées à partir de fines particules de poussière ont donné lieu à des tumeurs pulmonaires chez l'animal. La classification IARC s'appuyait sur ces résultats. L' IARC a également conclu qu' "aucune preuve tangible n'attestait du caractère carcinogène du noir de charbon chez l'être humain". Il n'existe aucun risque connu d'inhalation de fines particules de poussière dans des conditions normales d'utilisation de cette encre.

### Caractère cancérigène

Le noir de carbone est classé comme carcinogène du groupe 2B (substance cancérigène possible pour l'homme) par l'IARC. Aucun autre ingrédient de cette préparation n'est classé comme carcinogène par l'ACGIH, l'UE, l'IARC, la MAK, le NTP ou l'OSHA.

### Autres informations

Ce produit n'est pas répertorié dans le cadre de la Directive européenne 1999/45/CE.

---

## 4. PREMIERS SECOURS

### Procédures de premier secours

#### Œil

Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

<b>Peau</b>	Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.
<b>l'inhalation</b>	Mettre la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Si le matériau est ingéré, contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Point d'éclair et méthode</b>	> 200 ° F; Pensky-Martens Closed Cup
<b>Température de combustion spontanée</b>	Non déterminé
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Voir la section 10.
<b>Moyens d'extinction</b>	CO2, eau ou poudre sèche
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Aucun à notre connaissance.
<b>Risques inhabituels d'incendie et d'explosion</b>	Aucun à notre connaissance.
<b>Procédures particulières de lutte contre l'incendie</b>	Aucun n'est établi.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

<b>Précautions individuelles</b>	Porter l'équipement personnel de protection approprié.
<b>Précautions en matière d'environnement</b>	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>Procédures en cas de fuite ou de déversement de matière</b>	Enlever avec un absorbant inerte. Aspirer avec précaution ou balayer le produit et le mettre dans un sac ou un autre conteneur fermé hermétiquement. Eliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux. Voir également la section 13, Procédures d'élimination

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

<b>Manipulation</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Stockage</b>	Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes. Conserver à distance d'oxydants puissants.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<b>Seuils limites d'exposition</b>	Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.	
France - Limites d'exposition professionnelle - TWA (VME)		
Noir de carbone	1333-86-4	3.5 mg/m3 VME
<b>Equipement de protection individuelle</b>		
<b>Général</b>	Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux.	
<b>Mesures d'hygiène</b>	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.	
<b>Directives d'exposition</b>	Utiliser dans une zone correctement ventilée.	

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>pH</b>	9.2 - 9.4
<b>Pression de vapeur</b>	Non déterminé
<b>Point d'ébullition</b>	Non déterminé



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

<b>Solubilité</b>	Soluble dans l'eau
<b>densité</b>	1 - 1.1
<b>Point d'éclair</b>	> 200 ° F
<b>Densité de la vapeur</b>	> 1 (air-1.0)
<b>Taux d'évaporation</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité</b>	Non déterminé
<b>Propriétés oxydantes</b>	Non déterminé
<b>Couleur</b>	Gray/colorless

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Ne se produira pas.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Lors de sa décomposition, ce produit peut émettre des oxydes azotés gazeux, du monoxyde et du dioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de masse moléculaire faible. fluorure d'hydrogène, hydrocarbures fluorés, aldéhydes, cétones
<b>Incompatibilité</b>	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Cette formule d'encre n'a pas été testée en ce qui concerne ses effets toxicologiques éventuels. Voir la section 3 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

<b>Toxicité en milieu aquatique</b>	<i>Gloss Enhancer</i> CL50/96h/Vairon (Pimephtales promelas) => 750mg/L <i>Medium gray encre</i> CL50/96h/Vairon (Pimephtales promelas) => 750 mg/L
-------------------------------------	--

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Éliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux. Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à l'adresse <a href="http://www.hp.com/recycle">http://www.hp.com/recycle</a> .
--	--

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>Général</b>	Article non soumis à réglementation par le Ministère américain des Transports et les agences IATA, ADR, IMDG et RID.
<b>IATA</b>	
<b>Nom d'expédition correct</b>	Sans objet
<b>Classe de risque</b>	Sans objet
<b>Exceptions d'emballage</b>	Aucun
<b>Numéro d'identification (UN)</b>	Aucun
<b>Groupe d'emballage</b>	Non applicable



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

<b>Réglementations internationales</b>	Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.
<b>Marquage CE</b>	Ce produit ne requiert aucun étiquetage dans le cadre de la Directive européenne 1999/45/CE.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

<b>Informations relatives au fabricant</b>	Hewlett-Packard Company 1000 NE Circle Boulevard Corvallis, OR 97330-4239 US
<b>Définition(s) de la phrase de risque de l'ingrédient</b>	R21 Nocif par contact avec la peau. R22 Nocif en cas d'ingestion. R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
<b>Autres informations</b>	Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à la Directive européenne 91/155/CEE telle qu'amendée par la Directive 2001/58/CE.
<b>Date de publication</b>	Nov 16 2006 2:48AM
<b>Révision</b>	1
<b>Clause de non responsabilité</b>	La présente fiche de données de sécurité est fournie gratuitement aux clients de Hewlett-Packard Company. Les données y figurant sont les plus récentes connues de Hewlett-Packard au moment de la préparation de ce document et sont supposées exactes. Toutefois, lesdites données ne garantissent en aucun cas les propriétés spécifiques des produits telles qu'elles sont décrites, ni leur adéquation à une application particulière. Elaboré en vertu des conditions requises par la législation en vigueur spécifiée dans la Section 1 ci-dessus, le présent document peut ne pas être conforme aux obligations réglementaires d'autres pays.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## Explication des abréviations

<b>ACGIH</b>	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
<b>CERCLA</b>	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)
<b>CFR</b>	Code de Réglementation Fédérale
<b>COC</b>	Cleveland vase ouvert
<b>DOT</b>	Ministère des Transports
<b>EPCRA</b>	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
<b>IARC</b>	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
<b>NIOSH</b>	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail)
<b>TPN</b>	Programme National de Toxicologie
<b>OSHA</b>	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail)
<b>PEL limite d'exposition autorisée</b>	Limite d'Exposition Admise
<b>RCRA</b>	Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la Conservation et la Récupération des Ressources)
<b>REC</b>	Recommandé
<b>REL</b>	Limite d'Exposition Recommandée
<b>SARA</b>	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
<b>STEL limite d'exposition à court terme</b>	Limite d'exposition à court terme
<b>TCLP</b>	Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation)
<b>Vle</b>	Seuil Limite
<b>TSCA</b>	Toxic Substances Control Act (Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques)
<b>COV</b>	Composés Organiques Volatils